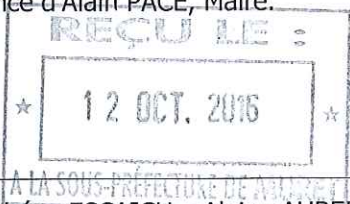



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 28 septembre 2016</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Dominique ALM à Alain PACE, Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4392</p> <p>OBJET :</p> <p>Adhésion à l'association « Arbres et paysages d'Autan »</p>	<p>Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'adhésion de la commune de SEYSSES à l'association « Arbres et Paysages d'Autan » Cette association a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde du paysage rural pour le mieux vivre de tous.</p> <p>Il est rappelé que l'adhésion à une association est décidée par délibération du conseil municipal selon les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cependant, le renouvellement peut être délégué au Maire. La loi n°2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a précisé que le conseil municipal peut déléguer au maire, au nom de la commune et pour toute la durée de son mandat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment l'adhésion de la commune à l'association « Arbres et Paysages d'Autan », • Délègue au Maire, au nom de la commune et pour toute la durée de son mandat, le renouvellement de cette adhésion.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2016</p> <p>Affiché le : 12 OCT. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 octobre 2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> <div style="text-align: right;">  </div>